

SEANCE DU 24 AVRIL 2008

1. Acquisition foncière Mairie d'Orgueil à Madame LACOSTE Simone lieu dit la Nauzette section A n° 1423 de 4a 04ca - pour réaliser une voirie

M. le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'acquérir une superficie de terrain de 4a04 sur la propriété de Mme Lacoste Simone, parcelle cadastrée section A n° 1423.

Cette voirie en zone NB du POS facilitera l'accès à la voie du lotissement « Le Parc de la Nauzette » qui sera empruntée par les véhicules qui accéderont à la cantine du nouveau groupe scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte la proposition de M. le Maire
- désigne M. le Maire et Mme Anne-Marie POTIER Adjointe, pour signer l'acte notarié qui sera passé en l'étude de Maître Vidal notaire à Villebrumier.
- dit que la dépense sera inscrite au budget communal 2008
- demande à bénéficier des dispositions de l'exonération fiscale (article 1042 du Code des Impôts).

2. Désignation d'un correspondant sécurité routière

Par courrier du 16.04.2008, M. Le Président de l'association des Maires du 82, indique que depuis mai 2006 une étroite collaboration a été mise en œuvre dans le département entre les Maires et les services de l'état pour la sécurité routière.

Suite aux élections municipales de mars 2008, il convient de redynamiser le réseau initial par la désignation d'un élu correspondant sécurité routière. Pour la commune d'Orgueil, M. Robert Fioretti adjoint, a été retenu.

3. Commémoration de la fête de la Victoire (8 mai 1945)

La cérémonie aura lieu le dimanche 11 mai 2008 après l'office religieux, dépôt d'une gerbe au monument aux Morts en présence des membres du Conseil Municipal et des Anciens Combattants

4. Inauguration du square du 19 mars 1962

Le samedi 29 mars 2008 à 12h, a été inauguré un espace public situé à l'angle de la rue de Cance et Grand Rue, portant le nom de square du 19 mars 1962 (date qui a marqué la fin de la guerre d'Algérie) rappelé par une plaque.

Cette cérémonie s'est déroulée en présence du Président Départemental et Cantonal de la FNACA, du Comité Cantonal de la FNACA, de Mme le Député, de M. le Conseiller Général du canton de Grisolles, de M. le Maire et les Conseillers Municipaux.

5. Budget primitif 2008

Budget Primitif 2008 - CCAS

Après avoir délibéré, les membres de la commission communale décident d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2007 comme suit :

- section de fonctionnement :	dépenses	788
	recettes	788
- section d'investissement :	dépenses	0
	recettes	0

Budget Primitif 2008 - assainissement

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'arrêter le budget comme suit :

- section de fonctionnement :	dépenses	52 496
	recettes	52 496
- section d'investissement :	dépenses	5 767
	recettes	5 767

Budget Primitif 2008 - principal

M. le Maire présente article par article les propositions en section de fonctionnement et d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le budget principal ainsi arrêté :